

M. Pugh: Monsieur le président, je signale aux honorables députés le discours qu'a prononcé l'autre jour le député d'Oxford et qui portait notamment sur la question de la distance de 100 milles. D'après lui, au lieu d'utiliser une méthode statistique plus ou moins bureaucratique pour établir les régions désignées, il vaudrait bien mieux envisager la question du point de vue d'une région métropolitaine. Il a souligné que la ville de Toronto englobe une vaste région s'étendant sur une distance de 24 à 40 milles, à ce qu'il a dit. Il ne fait aucun doute que cette mesure pourrait fort bien s'appliquer à certaines parties de Toronto. Il a comparé la situation qui existe à Toronto avec celle qui se pose dans la ville de Brantford qui a été déclarée région désignée. Brantford est une ville parmi plusieurs dans un rayon d'environ 24 milles. Pourquoi l'avoir choisie en fonction de données statistiques? Pourquoi toutes les autres villes dans la région immédiate de Brantford ne sont pas également désignées?

Je crois qu'il avait pleinement raison d'affirmer qu'en vertu de cette méthode, les cadres économiques seront bouleversés. Comme il l'a laissé entendre, dans cette région d'une superficie de 24 milles, il n'y a aucun doute que les chambres de commerce et les conseils municipaux ont cherché à attirer des entreprises. Leurs efforts en ce sens sont entravés par la distinction injuste que vous faites lorsque vous leur dites simplement: Nous vous désignerons d'après des données statistiques et des méthodes bureaucratiques. Nous ne vous consulterons même pas. Nous vous désignerons tout simplement. Cette méthode est injuste à l'endroit de toutes les autres villes situées à quelques milles de la ville désignée. La région forme une entité économique mais il n'est aucunement question de les considérer en bloc.

Je dirais spontanément que certains quartiers de Toronto pourraient bien vouloir faire une demande. Il y a des quartiers qui, pour une raison ou pour une autre, estiment qu'ils ne jouissent pas des avantages des autres quartiers de Toronto. Cela semble logique, mais lorsqu'on examine la question de près, on se rend compte qu'il n'est pas logique mais ridicule de proposer par exemple la désignation d'un quartier de Toronto qui fait partie d'une région métropolitaine. Diverses municipalités se sont réunies pour former une région métropolitaine, vu les avantages qui en découlent entre autres à l'égard de la main-d'œuvre, de l'industrie et de l'embauche.

Le même raisonnement devrait s'appliquer aux villes qui se touchent et forment une entité économique. On a signalé, et c'est bien vrai, que la main-d'œuvre se déplace beaucoup aujourd'hui. Autrement dit, on peut

habiter la ville de Brantford et travailler dans l'une des six ou sept villes des environs. J'estime que la modification prévoyant une distance de 100 milles est tout à fait raisonnable, et c'est pourquoi je lui donne mon appui.

M. Aiken: Monsieur le président, on a posé plusieurs questions au sujet de cet article. La modification a pour but de répondre à l'objection qu'on a soulevée parce qu'on avait déclaré certains secteurs régions défavorisées, régions de marasme ou régions promises à une expansion éventuelle, sans que la municipalité ou la région en eut exprimé le désir. Nous n'avons pas oublié que lorsque l'ancien gouvernement a proposé une mesure législative assez semblable mais qui n'allait sûrement pas aussi loin, l'opposition d'alors a poussé les hauts cris parce qu'on voulait déclarer certains secteurs régions de marasme ou régions défavorisées et les appeler ainsi. Par esprit de fierté, certaines municipalités voudront peut-être se tirer d'affaires par leurs propres moyens au lieu de se voir ainsi stigmatiser. Dans les circonstances actuelles, le gouvernement se trouve presque à dire: «Comme vous avez mauvaise mine, voici un peu d'argent pour vous venir en aide.»

C'est là l'objection fondamentale à la présente mesure et l'amendement a pour but de remédier à la chose. La municipalité doit elle-même décider si les avantages qu'elle retirait en se prévalant de la mesure l'emportent sur les inconvénients qu'il y a à se voir désigner région de marasme. Il est toujours possible que la mesure ait l'effet contraire de celui que l'on escompte. Certes, le projet de loi a pour but de venir en aide aux régions désignées, mais le résultat pourrait être tout autre si les entreprises qui, autrement, seraient attirées dans ces régions, décidaient de ne pas s'y rendre parce que ce sont des régions de marasme. Ils auraient peut-être l'impression que ce n'est pas là le genre de localité où leurs employés voudraient habiter. Il faut évidemment que les localités tiennent compte de ces questions.

En ce qui concerne la distance de 100 milles, je ne suis pas sûr de vouloir aller aussi loin. Je sais que le député de Wellington-Sud, qui s'est toujours tellement intéressé à la question, aurait été tout à fait disposé à fixer la distance à 100 milles, et il me semble que c'était son idée. On empêcherait ainsi une entreprise industrielle de se déplacer d'une région à l'autre comme dans le cas d'un changement de Guelph à Brantford.

A mon avis, il faudrait consulter les municipalités dans une situation comme celle-là. Il faudrait leur donner l'occasion de décider si elles veulent être désignées ou non. En